



ACCUEIL, RESTAURATION et HEBERGEMENT DES ELEVES DE LA MARTINIÈRE DIDEROT

1 - LE BADGE : Accès à l'établissement et aux restaurants scolaires

Chaque élève est en possession d'un badge qui lui est remis gratuitement dès son entrée dans l'établissement. Il permet l'accès aux 3 sites (Diderot, Les Augustins, La Centrale) et aux deux selfs (sur les sites Diderot et Les Augustins).

CE BADGE EST STRICTEMENT PERSONNEL : tout prêt est passible d'une sanction.

L'élève doit toujours l'avoir sur lui et en prendre soin. Il est valable toute sa scolarité dans l'établissement.

Cette carte est à renouveler obligatoirement en cas de dégradation ou de perte au prix de **10 €** (tarif 2026 en cours). La perte doit être signalée pour éviter une utilisation frauduleuse (accès ou consommation de repas par autrui).

⚠ **ATTENTION** : l'accès à l'établissement et à la restauration scolaire est autorisé sous réserve que l'élève se conforme aux règles en vigueur. C'est le chef d'établissement du lycée La Martinière Diderot qui autorise ou non un élève à en bénéficier. En cas de non-respect du règlement, celui-ci peut décider l'exclusion provisoire ou définitive de l'élève.

2 - SITES ET RESTAURANTS SCOLAIRES : Modalités et horaires

L'établissement : les sites des Augustins et de Diderot sont ouverts de **07h45 à 18h30** du lundi au vendredi pour les lycéens (selon le calendrier scolaire).

L'entrée se fait :

- Site Diderot : 41, Cours Général Giraud ou Rue Ornano
- Site Les Augustins : 18, Place Gabriel Rambaud

Les restaurants scolaires : Les élèves sont accueillis aux restaurants scolaires sur les sites Diderot et Les Augustins, ouverts de **11h30 à 13h30** du lundi au vendredi en période scolaire.

- Restaurant scolaire du site Diderot : accès réservé aux lycéens par la passerelle du bas.
- Restaurant scolaire du site Les Augustins : accès unique pour tous les usagers.

L'élève doit obligatoirement être muni de son badge pour accéder aux restaurants scolaires.

En cas d'oubli exceptionnel, l'élève peut obtenir un laissez-passer grâce au mot de passe distribué en début d'année, aux bornes situées sur les deux sites (sous réserve que le solde de son compte soit créditeur d'au moins un repas).

3 - TARIFS : Internat et ticket

Formule qui permet à l'élève de fréquenter le self selon ses besoins. Les repas sont payables d'avance et déduits à chaque passage. Un seul passage par jour est autorisé pour les élèves.

Nota: le compte doit être crédité d'un repas minimum pour délivrer un plateau. A défaut, l'élève sera refusé au restaurant scolaire.

Formule	TARIF 2026			
	2ème trim 25/26 Janv/mars 2026	3ème trim 25/26 Avril/juillet 2026	1er trim 26/27 Sept/dec 2026	Ticket
Interne Petit-déjeuner – Déjeuner – Dîner – Hébergement	556,00 €	556,00 €	727,00 €	/
« Ticket » - payable d'avance (Déjeuner)	/	/	/	4,40 €

⚠ **ATTENTION** : L'internat est conditionné au paiement des factures, le lycée se réserve le droit d'annuler une inscription en cas de non-paiement des sommes dues. Dans ce cas, l'accès reste possible uniquement le midi grâce au ticket payé d'avance.

4 - MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement peut s'effectuer :

⇒ **En ligne** : paiement sécurisé sur TurboSelf - pour un minimum de 1 euro.

Création du compte TURBOSELF :

- Se rendre sur le site :

<https://martiniere-diderot.ent.auvergnerhonealpes.fr>

Rubrique « Restauration » et « Paiement en ligne »

- Sur le site TURBOSELF, dérouler l'écran vers le bas et cliquer sur « Créer votre compte ».
- Compléter les différents champs demandés en indiquant :
 - a) Numéro de la carte distribuée le jour de la rentrée = les 5 derniers chiffres qui sont indiqués sur votre badge : 2545 – **XXXXX**
 - b) Une adresse mail valide sur laquelle vous recevrez sous 48h un courriel contenant un lien d'accès à votre compte TURBOSELF.
- A réception du mail, cliquer sur le lien pour accéder à votre compte TURBOSELF et définir un mot de passe personnel (attention : il sera demandé à chaque connexion).

Paielement :

Lorsque le compte est créé, les paiements se font :

- En saisissant mail et mot de passe sur le site TURBOSELF
- Ou avec vos codes personnels de connexion sur votre compte ENT dans la rubrique « autres services ».

⚡ **ATTENTION** : les comptes ne sont crédités que le lendemain matin.

⇒ **Par carte bancaire, espèces** (ou chèque, à l'ordre du *Lycée La Martinière Diderot* – avec nom, prénom et numéro du badge au verso) auprès du service intendance – Site Diderot Bureau A243 (Permanence au restaurant scolaire site Les Augustins sur le temps du repas).

5 - AIDES – BOURSES

- Une demande d'aide exceptionnelle (Fonds Social) peut être déposée auprès de l'assistant(e) social(e) du lycée.
- La bourse est automatiquement retenue pour payer la facture de l'internat. Si le montant de la bourse est supérieur à celui de la facture, l'excédent est versé à la famille, s'il est inférieur, une facture est transmise. Les élèves boursiers doivent fournir un RIB au nom du responsable légal à qui la bourse a été attribuée.

**Pour toute information, contacter le secrétariat d'intendance – Service Restauration
au bureau A243 (Site Diderot) – 04 37 40 87 60
Mail : Restauration-LyceelMD@ac-lyon.fr**